

Département des Bouches-du-Rhône  
 Commune de  
 Châteauneuf-le-Rouge

**Plan Local d'Urbanisme**  
 4.1 Documents graphiques  
 du règlement

4.1.3. *La Gavotte et la Geinette*

- ▭ Limite de zone
- ▭ Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ▭ Espace boisé classé
- Élément remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- ▭ Élément remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- ▭ Emplacement réservé
- ▭ Zone non aedificandi (recul de 100 mètres par rapport à la station d'épuration)

PLU prescrit le 14 octobre 2015  
 PLU arrêté le 20 décembre 2017  
 PLU approuvé le 24 octobre 2019

Echelle : 1/2500°

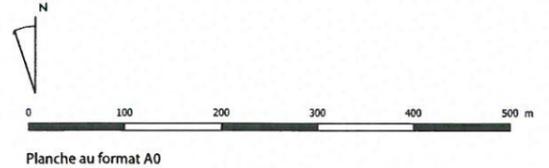


Planche au format A0